

## ORGANISATION DE LA GARDERIE ET DE L'ÉTUDE

### DANS LE CADRE DE VIGIPIRATE RENFORCÉ

#### Pour la Garderie du Matin :

**7h45-8h00** : Les parents peuvent entrer et laisser leur(s) enfant(s) à la **porte de la salle d'accueil des maternelles**.

**8h00-8h20** : le portail reste fermé, aucun parent n'entre au sein de l'établissement. Pour que l'enfant soit pris en charge par une ATSEM, il sera nécessaire de **sonner au portail**.

**A 8h20** : l'équipe enseignante prend le relais pour l'accueil des enfants à l'école, devant le portail.

#### Pour la Garderie et l'Etude du Soir :

**16h30-16h45** : les parents peuvent entrer pour récupérer leur(s) enfant(s) à la garderie ou à l'étude.

**17h15** : Les enfants de l'école **maternelle** seront remis aux parents **au portail**.

**17h20** : Les enfants de l'école **élémentaire** seront remis aux parents à la **porte donnant sur la rue des écoles** (rue qui longe l'arrière de l'établissement).

**17h45-18h00** : Ouverture du portail - les parents peuvent entrer pour récupérer leur(s) enfant(s) à la garderie et à l'étude.

#### RAPPEL :

La Garderie et l'Étude Surveillée sont des services gratuits et accessibles  
UNIQUEMENT aux enfants dont les DEUX PARENTS TRAVAILLENT.

L'INSCRIPTION EST OBLIGATOIRE et se déroule à l'Espace Jeunes de Graveson (1, rue de Provence - derrière la Médiathèque). Aucun élève n'aura accès à ces services si le dossier n'est pas dûment complété.

#### JUSTIFICATIFS EXIGÉS :

- Attestation employeur des deux parents justifiant l'amplitude horaire de travail
- Le dossier 2017-2018 rempli (à retirer à l'Espace Jeunes ou sur le site Internet de la Mairie)

Merci de ne pas remplir à nouveau le dossier  
si déjà rempli pour le centre de loisirs été 2017